



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2014-05

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 13 janvier 2015, à compter de 19h30, en la salle du conseil située au 245, chemin Picard à Shefford, il sera statué sur la demande de dérogation mineure relative à une propriété située sur le chemin Denison est (lots 2 596 361 et 5 607 730).

Cette demande consiste à permettre l'agrandissement d'un bâtiment accessoire. L'agrandissement proposé du bâtiment accessoire porterait la superficie totale du bâtiment accessoire à 195.7 mètres carrés pour un terrain ayant une superficie de 6027.6 mètres carrés. Cependant la superficie maximale autorisée pour un bâtiment accessoire est de 180.83 mètres carrés, soit 3% de la superficie du terrain.

Le *Règlement de zonage #2005-419*, à l'article 57, fixe la superficie maximale des bâtiments accessoires. En ce qui concerne l'agrandissement du bâtiment accessoire faisant l'objet de la présente demande de dérogation, sa superficie excède donc de 14.86 mètres carrés le maximum d'occupation permis pour les bâtiments accessoires sur le terrain du demandeur;

La demande de dérogation mineure porte sur une différence de 14.86 mètres carrés (superficie excédant le maximum permis en tenant compte de la superficie du terrain).

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 13 janvier 2015.

Avis donné le 16 décembre 2014

Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière